

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 12 Avril 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 12 Avril 2013 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOL, Député-Maire. Plusieurs conseillers municipaux étaient excusés.

### **1° - FINANCES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion établi par Monsieur Bruno PAULET, Comptable du Trésor en même temps que le Compte Administratif de l'exercice 2012.

#### **- Budget Principal**

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **1 744 559,05 €** soit près de 93,82 % des prévisions globales initiales hors autofinancement alors que les recettes encaissées atteignent **2 244 695,72 €** auquel il faut ajouter l'excédent reporté 2011 de 132 913,22 €.

L'excédent global de la section de fonctionnement est de **633 049,89 €** affecté à hauteur de 464 587,00 € en autofinancement de la section d'investissement, le reste 168 462,89 € étant reporté en réserve de la section de fonctionnement.

En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à **870 955,44 €** (correspondant principalement à l'acquisition foncière Ferme JOURDA et terrain des Colombières, busage ruisseau du Moulinet, remboursement du capital des emprunts). Restes à réaliser à **448 378,85 €**. Les recettes encaissées atteignent **837 830,50 €** et les restes à réaliser : **464 587,00 €**. Excédent d'investissement : 2 975,06 €.

De même le Conseil Municipal approuve le compte administratif des budgets annexes assujettis à la T.V.A. : « construction de caveaux », et « multiple rural » dont les écritures comptables sont retranscrites pour partie dans le budget principal.

#### **- Service annexe de l'Eau**

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **497 163,58 €** et les recettes encaissées à **623 645,00 €** soit un excédent de **126 481,42 €** affecté à hauteur de 37 841,08 € à l'autofinancement de la section d'investissement et 188 640,34 € en report à nouveau sur 2013.

En section d'investissement : les dépenses réalisées (Réhabilitation réservoirs de Chazelet – Chanteduc – La Para) atteignent **266 186,66 €**, les restes à réaliser : 105 707,97 €. Les recettes encaissées s'élèvent à **440 831,40 €**, les restes à réaliser : 21 297,00 €. Excédent d'investissement : 174 644,74 €.

#### **- Service annexe de l'Assainissement**

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **229 307,00 €**; les recettes encaissées à **313 135,37 €** soit un excédent de **83 828,37 €** affecté à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 68 008,51 € et 15 819,86 € en report à nouveau sur 2013.

En section d'investissement : les dépenses réalisées s'élèvent à **154 173,71 €** (assainissement village des Granges) et les restes à réaliser à 269 742,36 € (gestion des eaux usées et des eaux pluviales de Montourtier – Le Rousson) ; les recettes encaissées atteignent **152 395,82 €** et les restes à réaliser : 221 132,40 €. Déficit d'investissement : 1 778,89 €.

#### **- Service des Transports Scolaires**

En section de fonctionnement : les dépenses réalisées s'élèvent à **108 085,22 €** ; couverte par les subventions du Département et de la Commune à hauteur de 19 056,41 €.

En section d'investissement, les recettes de **38 348,01 €** enregistrent l'excédent d'investissement 2011

A l'issue du vote du Compte Administratif 2012, Le Conseil Municipal affecte en priorité à l'investissement les excédents de fonctionnement des différents budgets tels que mentionnés précédemment lesquels seront repris au Budget Primitif 2013.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2013**

*MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES POUR LA TROISIEME ANNEE CONSECUTIVE.*

*LANCEMENT D'IMPORTANTS PROJETS D'INVESTISSEMENT : CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESPACE SCOLAIRE ET DEPLACEMENT DE LA RUE DE L'ECHAUFFAT, EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE, PROGRAMME DE VOIRIE, LANCEMENT DES ETUDES D'UNE HALLE DE SPORTS ET D'UN PROGRAMME DE REHABILITATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ANCIENS .*

*POUR FINANCER CES INVESTISSEMENTS AUGMENTATION DE L'EFFORT D'AUTOFINANCEMENT ET MAITRISE DE L'ENDETTEMENT.*

sont les principales lignes directrices de cet exercice budgétaire.

Sur proposition de la Commission des Finances qui a examiné dans le détail l'ensemble des budgets de la Commune et des services annexes assujettis à la T.V.A., le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents documents budgétaires :

## Commune :

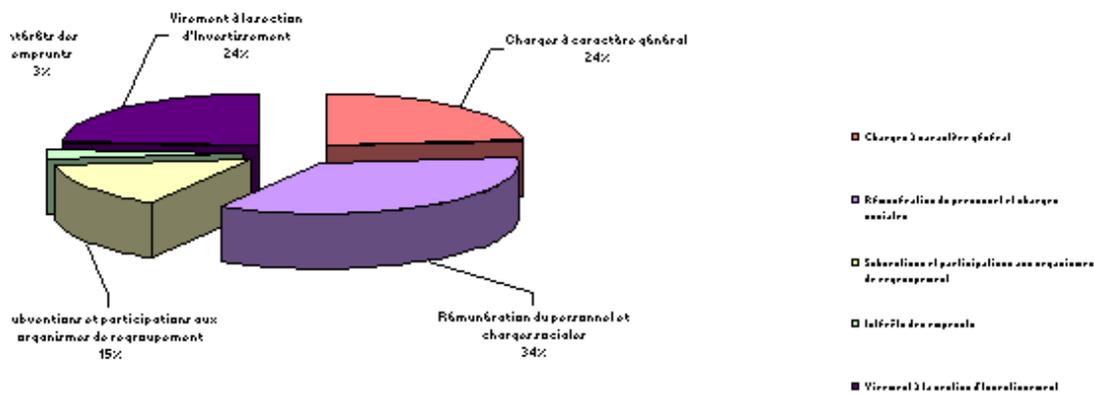
Le Budget 2013 est marqué par une diminution des charges réelles de fonctionnement de près de 3,40 % en même temps qu'une augmentation de près de 20 % de l'autofinancement de la section d'investissement. Reste un point noir qui est l'augmentation récurrente des coûts énergétiques des bâtiments communaux pour laquelle il y a urgence à envisager des travaux de réhabilitation énergétique mais aussi à sensibiliser les agents, utilisateurs et usagers des locaux communaux à plus de vigilance dans le fonctionnement du chauffage.

La **section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et recettes à **2 403 000,00 € ; sans augmentation d'impôts.**

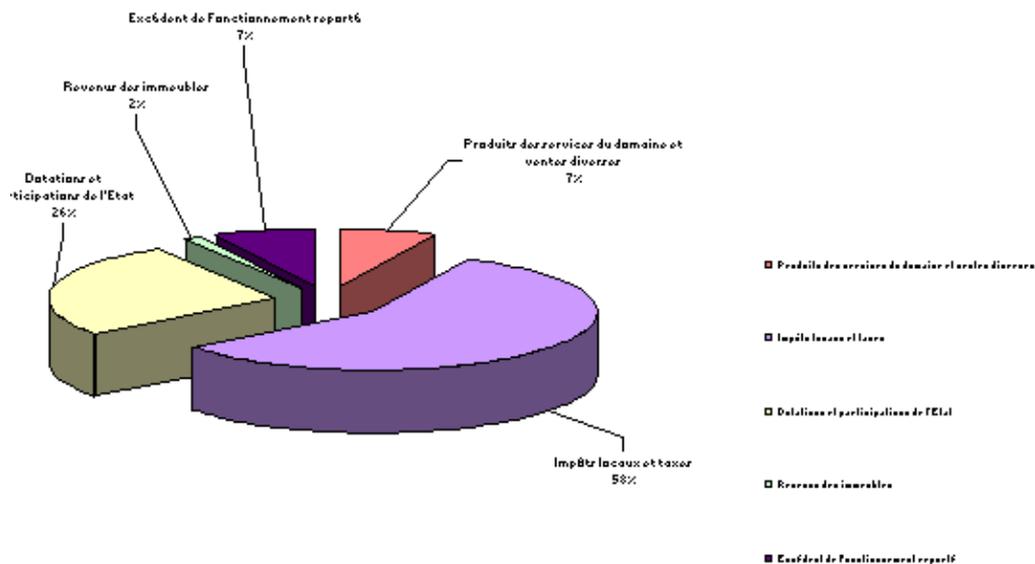
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit : dépenses de gestion des services : 550 k€ (22,88) ; charges de personnels : 801 k€ (33,34 %) en baisse suite au non remplacement d'un agent parti à la retraite ; subventions de fonctionnement et contingents : 341 k€ (14,19 %) à savoir subventions aux associations, à l'école privée Saint Joseph et aux budgets annexes déficitaires (10 200,00 € au CCAS et 19 000,00 aux transports scolaires) , contingents au SDIS (101 83000 €) et participations aux organismes de coopération intercommunale ; intérêts d'emprunt : 69 k€ (2,87%), opérations d'ordre et dépenses imprévues : 81 K€ (3,38 %) et autofinancement des investissements : 557 k€ (23,18 %).

Les recettes regroupent les produits des services et du domaine : 165,7 k€ (6,90 %) : (cantine scolaire, services culturels, concessions du cimetière, revenu des immeubles) , atténuation des charges : 26 k€ (1,08 %) ; les dotations de l'ETAT : 630 k€ (26,21 % des recettes), les impôts locaux, compensation TP versée par la Communauté de communes « Les Marches du Velay » ; taxe sur les terrains devenus constructibles, taxe additionnelle sur les droits de mutation et compensations fiscales : : 1 367 k€ (56,88 %) et l'excédent de l'exercice 2012 : 168,5 k€ (7,01 %).

## COMMUNE - FONCTIONNEMENT DEPENSES



## COMMUNE - FONCTIONNEMENT RECETTES



En **section d'investissement** le montant des dépenses et des recettes s'équilibre à **2 023 000,00 €**.

**En dépenses** : 1 574 621,15€ de crédits nouveaux et 448 378,85 € de crédits reportés sont répartis comme suit :

construction d'un espace scolaire (655 k€) ; extension de la médiathèque et restaurant scolaire : (360 k€) ; programme de voirie 2012/2013 et 2013/2014 (370 k€) ; Requalification urbaine Rue de la Croix Verte (15 k€) études pour construction d'une halle de sports (50 k€) ; Réhabilitation énergétique bâtiments communaux (55 k€) ; acquisitions foncières (215 k€) ; acquisitions de matériels (40 k€) ; éclairage public et dissimulation réseaux (59 k€) ; remboursement du capital des emprunts (134,4 k€).

**En recettes**, subventions d'équipements (294,5 k€), recettes d'équipements : (Taxe locale d'équipement, FCTVA, PVR, produit cession terrains, affectation autofinancement 2012) ( 668,4 k€) ; emprunts (500 k€) ; autofinancement 2013 (557 k€).

**Budgets annexes :**

L'Assemblée vote ensuite les budgets annexes assujettis de droit à la T.V.A. qui s'équilibrent comme suit :

**construction de caveaux** (gestion des stocks de caveaux du nouveau cimetière)

section de fonctionnement	:	80 000,00 €
section d'investissement	:	80 000,00 €

**multiple rural** (location du local commercial résidence La Madeleine)

section de fonctionnement	:	13 000,00 €
section d'investissement	:	23 830,00 €

(La Commune doit verser une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € pour équilibrer le service)

### **Service de l'Eau**

#### **REHABILITATION DES CAPTAGES ET DE LA STATION DE POMPAGE DE BERARD ET INTERCONNEXION AVEC LE RESEAU DU SYMPAE – INTERCONNEXION DU RESERVOIR DE GRANDCHAMP AU RESEAU COMMUNAL.**

Le budget du Service de l'Eau s'équilibre en section de fonctionnement à **665 000,00 €** dont 110 017,18€ au titre de l'autofinancement de la section d'investissement. Les dépenses de gestion du service : 350 k€ (électricité, sous-traitance, participation au SYMPAE ((52,3k€). participation à l'Agence de l'eau au titre du prélèvement et de la pollution, analyses d'eaux, ...) représentent 68,23 % des crédits globaux, les intérêts de la dette s'élèvent à 5,1 k€) et les amortissements 106,2 k€.

La section d'investissement s'équilibre à **450 000,00 €** dont 344,3 k€ de crédits nouveaux pour financer la réhabilitation des captages de la station de pompage de Bérard, le déplacement d'une conduite AEP, la connexion du réservoir de Grandchamp au réseau AEP de la Croix Blanche et le lancement d'un programme de modernisation des réseaux du lotissement du Verdoyer.

Les investissements seront financés sans emprunt grâce aux subventions du Département, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, à l'autofinancement ainsi qu'à l'amortissement des réseaux.

### **Service de l'Assainissement**

#### **LANCEMENT DES ETUDES DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU LOTISSEMENT DU VERDOYER ET REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BASSINS D'ORAGE SUR LE SECTEUR DES SAUSSES AMONT ET DU ROUSSON .**

La section de fonctionnement s'équilibre à **305 000,00 €**. Elle prend en compte l'autofinancement de la section d'investissement (47 047,09,51 €), les dépenses de gestion de service : 93,2 k€ (électricité, entretien des réseaux et des stations d'épuration, analyses) couvrent 45 % des crédits, les intérêts d'emprunt : 22,5 k€ (7,38 %) et l'amortissement des réseaux : 94,2 k€ (31 %) . Elle est financée principalement par la redevance d'assainissement, par la contribution communale aux eaux pluviales (1/4 des dépenses de fonctionnement du service) versée par le Budget Général et la participation au raccordement au réseau d'égout acquittée par les constructions neuves.

La section d'investissement s'équilibre à **476 000,00 €** dont 204,5 k€ de crédits nouveaux. Construction de deux bassins de rétention pour la gestion pluviale des secteurs des Sausses et du Rousson ; mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement du Verdoyer: Le remboursement du capital des emprunts couvre 8,76% des crédits (41,7 k€).

Les recettes sont couvertes pour partie par les subventions du Département et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (14 % des recettes), l'autofinancement 2013 (47 k€), l'affectation en réserve de l'autofinancement 2012(68 k€) et l'amortissement des réseaux (94,2 k€). Cette section d'investissement est équilibrée sans nouvel emprunt.

### **Régie des Transports Scolaires**

La section de fonctionnement s'équilibre à **112 000,00 €** grâce à une subvention prévisionnelle de 19 000,00 € inscrite au Budget principal de la Commune.

La section d'investissement (38 350,00 €) cumule les crédits d'amortissement du car scolaire.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

#### **PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION EN 2013.**

Grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à la légère évolution des bases d'imposition (3,28 % environ) et des dotations de l'ETAT le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition communaux en vigueur depuis 2010 à savoir :

Taxe d'Habitation	:	7,99 %	Taxe Foncière propriétés bâties	:	14,71 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	:	73,56 %			

le produit attendu des contributions directes pour équilibrer la section de fonctionnement sera de 698 661,00 €.

## **ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide de revaloriser de 2% en moyenne les subventions allouées aux associations locales et de certaines associations extérieures impliquées à l'échelon local. La subvention du Comité de Jumelage est calculée sur la même base que l'année dernière en fonction du chiffre officiel de la population. La subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal des "Marches du Velay" est reconduite à l'identique. Par ailleurs, l'Association BAL a renoncé pour 2013 à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au regard de sa trésorerie de même que la section locale de l'ACIM qui s'est dissoute pour intégrer la section de Monistrol sur Loire. L'association "Vie Locale des Remparts" se voit attribuer à nouveau une subvention pour l'organisation de la Fête des produits du terroir.

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>Montant de la subvention</b>
u Association sportive de Beauzac - Section Football	3 040,00
u Société de Basket « Avenir de Beauzac »	3 050,00
u Tennis Club de Beauzac	1 340,00
u ABC Vélo	370,00
u Association BEAUZAC FITNESS GYM	380,00
u Association Communale de Chasse Agréée de Beauzac	530,00
u Société de Musique « Avenir de Beauzac »	1 100,00
u Les Amis du Vieux Beauzac	430,00
u Ensemble Vocal de Beauzac	430,00
u A.D.M.R. de Beauzac ( <i>hors activités tarifées</i> )	810,00
u Croix Rouge Française - Comité de Beauzac	205,00
u Anciens Combattants (section locale)	450,00
u Club du 3ème Age	440,00
u Syndicat Agricole de Beauzac	205,00
u FOYER BON SECOURS Animations	740,00
u Amicale des Sapeurs Pompiers de Beauzac	1 170,00
u Association Cap Evasion (activité poterie)	335,00
u Association Karaté Club de BEAUZAC	530,00
u A.D.A.P.E.I.	180,00
u O.V.I.V.E.	160,00
u Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants	60,00
u Association des Pupilles de l'Enseignement Public	140,00
u Comité Départemental de la Prévention Routière	60,00
u Groupement de vulgarisation agricole de Bas en Basset à Retournac	105,00
u F.N.A.T.H.	95,00
u Comité Départemental contre l'alcoolisme	95,00
u Comité Départemental contre le cancer	125,00
u Association des Paralysés de France	115,00
u Syndicat Interdépartemental de défense paragrêle	320,00
u Cinévasion	200,00
u Téléthon	210,00
u ADOL	60,00
u Association des Myopathes de France	80,00
u Association Départementale des Restaurants du Coeur	430,00
u Association Mucoviscidose	210,00
u Association des Insuffisants rénaux de Haute-Loire	65,00
u Coopérative scolaire "L'Hirondelle"	65,00
u Société Régionale de la protection animale	230,00
u Comité de jumelage	1 410,00
u Association des Amis de la B.D.P.	220,00
u Office intercommunal de Tourisme des Marches du Velay.	10 000,00
u Association « Vie locale des Remparts » - <i>Fête des produits du terroir</i>	760,00
u Association « Vie locale des Remparts » - <i>Animation de Noël et calendrier de l'Avenir</i>	480,00
u Comité d'Entraide du Personnel Communal	3 500,00

Au sujet de la subvention versée à l'ARPA Monique SURREL SATRE informe que le Syndicat intercommunal de captures des animaux carnivores auquel adhère la Commune va étendre son champ d'action aux chats errants.

Par ailleurs, le Conseil Municipal examine la demande de subvention formulée par l'Harmonie Municipale de BEAUZAC qui associée avec l'Harmonie de Monistrol sur Loire participe à l'association ZAC STROL Band laquelle prend en charge la formation intégrée des musiciens aux différents instruments pratiqués dans ces structures. Pour financer le coût salarial du directeur en charge de ces formations calculé au prorata du nombre de musiciens de chaque Harmonie l'aide financière sollicitée est de 1 690,00 €. Après un large débat, il est décidé le

principe d'aider directement l'Association ZAC STROL Band au financement de cette formation , la fixation du montant de la subvention sera décidée ultérieurement après examen d'un budget prévisionnel.

Il n'est pas donné suite à une demande formulée par un membre du bureau de l'Association « Vie Locale des Remparts » l'attribution rétroactive d'une subvention pour l'organisation de la Fête du terroir 2012 qui s'est clôturée positivement.

Une subvention exceptionnelle de 900,00 € est attribuée à l'Ensemble vocal « Choeurs à Coeurs » de BEAUZAC pour le financement de la mise en oeuvre d'une pièce musicale « La Librairie de Monsieur Jean » en collaboration avec l'Harmonie d'Yssingeaux et la Chorale pu Puy en Velay. Trois représentations seront organisées dans chacune des communes.

Pour le financement des charges de fonctionnement du réseau collectif d'assainissement unitaire – eaux pluviales – eaux usées il est décidé de ramener la contribution eaux pluviales versées par le Budget Principal au Budget du Service de l'assainissement à 25 % du montant des dépenses de fonctionnement hors charges de personnel constaté en fin d'exercice budgétaire.

## **2° - VIE SCOLAIRE**

La Commune participera aux frais de fonctionnement d'une Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) de Bas en Basset et de Pont Salomon qui accueillent des élèves domiciliés à BEAUZAC. Le coût de cette participation pour 2012/2013 est de 581,34 € par élève.

## **3° - ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL COMMUNAL**

La grille des emplois est modifiée d'une part pour permettre la promotion interne d'un agent communal affecté à l'Ecole Publique, et d'autre part, pour tenir compte des grades de recrutement des agents remplaçants les personnels ayant fait valoir leur droit à la retraite.

Un avenant n°03 autorisant le renouvellement pour un an de la convention de médecine préventive du travail signée avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est approuvé .

Le dossier de consultation des entreprises pour le renouvellement en 2014 de l'ensemble des contrats d'assurances de la Commune est adopté. La Sté AURFASS - Conrad's et Associés est désignée pour seconder la Commune dans le montage du dossier, l'examen des offres et le choix des compagnies d'assurances pour chacun des 5 lots retenus.

Enfin le Conseil Municipal prend connaissance et valide le complément à apporter au Projet d'Aménagement de Développement Durable adopté par délibération du 23 Mars 2013 et préalable à l'adoption du Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées par le Cabinet BIOSIGHT en charge de l'étude environnementale et d'incidence Natura 2000 .

Cette modification a pour but de formuler et de synthétiser dans ce document le positionnement de la commune au regard de la Zone Spéciale de Conservation « gorges de la Loire » relevant de la directive Oiseaux NATURA 2000. Le territoire de la Commune constituant une richesse de biodiversité qui contribue d'une façon particulièrement forte à cette ZPS, elle s'engage dans le cadre de son aménagement à mettre en oeuvre une traduction réglementaire pour sa préservation, notamment en matière de maintien de la mosaïque des habitats naturels et agricoles de type ouvert et de réseau de continuités écologiques que constitue la trame verte et bleue (T.V.B.) de Beuzac déclinée en deux sous-trames majeures : bocagère/boisée et aquatique/humide.

## **4° - PATRIMOINE COMMUNAL – BATIMENTS COMMUNAUX**

Mme Gessen n'ayant pas participé à la délibération, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission communale d'appel d'offres, procède comme suit à la dévolution des travaux de création d'un Espace scolaire – construction d'une école maternelle :

<b>Lot</b>	<b>Description</b>	<b>Nom du candidat</b>	<b>Montant de l'offre de base H.T.</b>
01	Aménagement extérieur – voirie	GROUPEMENT ETS MOULIN SA / STE PAULET & CIE	<b>46 403,64</b>
02	Gros oeuvre	Ets BRUYÈRE	<b>102 035,30</b>
03	Charpente - couverture tuiles zinguerie Option Bardage finition TRESPA Météon	GROUPEMENT Ets CRÉPIN CH Ets SOULIER Charpente	95 994,53 + 8478,61 <b>104 473,13</b>
04	Menuiseries extérieures Bois Alu Moins value menuiserie aluminium	Sté CHAPUIS Menuiseries	56 272,92 - 10 138,00 <b>46 134,92</b>
05	Menuiseries intérieures	Sté CHAPUIS Menuiseries	<b>20 333,59</b>
06	Serrurerie	Sté STBB	<b>2 519,65</b>
07	Plâtrerie peinture	Sté Bâti & Déco	<b>57 119,46</b>
08	Carrelage – faïence	Ets ASTRUC	<b>18 266,81</b>
09	Sols collés	Sté Sélect Décor	<b>16 529,65</b>
10	Plomberie sanitaire	Ets RIVIER & Fils	<b>12 352,80</b>
11	Electricité courants faibles Option Alarme vol Option Contrôle d'accès	Ets FRAISSE & Fils	22 717,50 + 2 668,00 + 780,00 <b>26 165,50</b>
12	Chauffage – VMC	Est RIVIER & Fils	<b>40 509,42</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>492 843,87</b>

Le coût définitif du projet honoraires et imprévus compris mais hors travaux de voirie pour le déplacement de la Rue de l'Echauffat et l'aménagement des parkings, est arrêté à 600 000,00 € HT / 717 600,00 € TTC financé par les subventions (282,92 k€) du Conseil Général de la Haute Loire (CG2D), de l'ETAT (DETR 2011 et 2012) et de la réserve parlementaire

Est approuvé l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet d'architecte Thierry MAGAUD arrêtant le montant définitif des honoraires calculés sur le coût définitif des travaux tel qu'adopté précédemment.

Le Cabinet d'Etudes ERES 43 d'Yssingeaux est retenu pour réaliser une étude diagnostique globale de plusieurs bâtiments communaux (ancienne mairie, salle polyvalente, La Poste, Maison Saint Régis et Beauca) en vue d'établir des propositions techniques de réhabilitation et de mises aux normes énergétiques de ces bâtiments. Une demande d'aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Général et de l'AdEME.

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux propositions techniques formulées par le Cabinet CHANUT de Monistrol sur Loire, maître d'œuvre, relative au projet de déplacement de la rue de l'Echauffat pour permettre la construction de l'Ecole maternelle, d'aménagement des parkings de l'Espace scolaire et de la modification du tracé la rue de la Croix Verte dans le prolongement des travaux précédents afin de la faire déboucher au droit du carrefour de la rue du Verdoyer . La mise en oeuvre de ces deux solutions dont le coût final est identique pourrait être techniquement découpée en plusieurs tranches et financée sur plusieurs exercices budgétaires . La phase la plus urgente correspondant à la reconstitution de l'assiette de la Rue de l'Echauffat avec une chaussée revêtue du tricouche sera engagée immédiatement afin de maintenir la circulation des véhicules préalablement à l'implantation de la nouvelle école maternelle à l'emplacement actuel de la rue ; la 2ème phase des travaux comprenant la chaussée définitive y compris les trottoirs et l'aménagement des parkings sera programmée à l'issue des travaux de la construction du bâtiment en 2014. Après un large débat, ce projet de requalification urbaine est approuvé sur son principe mais il est demandé au Cabinet CHANUT de retravailler le projet pour implanter la nouvelle voie de la Croix Verte au plus près des limites du terrain des Colombières. Une demande de subvention sera sollicitée au titre de la DETR 2014 et au titre des Amendes de Police.

Dans le cadre du projet d'extension de la Médiathèque, il est décidé de procéder à la constitution d'un premier fonds livresque à hauteur de 11 300,00 € et de solliciter pour son financement une subvention du Centre National du Livre au taux maximum de 80 %.

De même, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne est sollicitée pour l'obtention de subventions au titre de la DGD « Bibliothèques » pour le financement des équipements mobiliers(bacs, étagères, rayonnages) et matériels informatiques (logiciel ORPHÉE Micro, tablettes numériques, ordinateur) à hauteur de 50 %.

Est approuvée la régularisation avec les héritiers Consorts PETIOT-LAURENT de l'abandon de terrains de voirie consenti en son temps par Mr Jean Marie LAURENT pour la création de l'assiette du Chemin de La Frétisse .

## **5° - QUESTIONS DIVERSES**

Xavier LIOGIER intervient pour signaler les problèmes engendrés par la réorganisation du prêt des tables et des bancs aux associations et aux particuliers qui mobilisait le personnel communal au détriment de leurs missions principales. Suite à cette réorganisation des services techniques il est maintenant demandé aux associations et aux particuliers de venir récupérer directement ces matériels au dépôt communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.